

un état indiquant le montant qui a été dépensé par le gouvernement du *Canada* sur le chemin d'*Annapolis* et de *Liverpool*, dans la *Nouvelle-Écosse*, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1867, avec copie de toute communication adressée à quelque département public ou émané de lui au sujet des dits chemins, copie de tous ordres en conseil y relatifs et des instructions basées sur ces ordres ; et aussi un état des sommes supplémentaires qu'il faudra pour parachever, entretenir et réparer les dits chemins.

Après débats,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

*Ordonné*, que les membres du Conseil Privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur-Général avec la dite adresse.

L'honorable M. *Wark* a proposé, secondé par l'honorable M. *Kenny*,

Qu'il soit nommé un comité spécial pour faire l'examen du rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial et des documents qui l'accompagnent, lesquels rapports et documents ont été soumis à la Chambre le 15 du courant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents, et que le dit comité soit composé des honorables MM. *Kenny*, *Aikins*, *Burnham*, *Price*, *Ritchie*, *Tessier*, *Wilmot* et de l'auteur de la motion, et qu'il s'assemble et s'ajourne à loisir.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

*Ordonné* en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et de seconds de navires."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Letellier de St. Just* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

*Ordonné*, qu'il soit permis au dit comité de siéger de nouveau demain, et que cet ordre soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender l'Acte concernant l'extradition de certains délinquants sur la demande des *Etats-Unis* d'*Amérique*,"

Sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Mitchell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *McClellan*, il a été

*Ordonné*, que l'honorable M. *Letellier de St. Just* remplace l'honorable M. *Tessier* au comité spécial chargé ce jour d'examiner le rapport des commissaires du chemin de fer Intercolonial.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Locke*, La Chambre s'est ajournée.